

Flash'INFOS INTERPROFESSIONNELLES

Changement de CRIEL pour la Saône et Loire

Ceci est un document d'information interne à la filière pour ses collègues et les laiteries ayant de la collecte laitière sur le département de Saône et Loire.

Le 21/01/2021

Les CRIEL doivent mettre leurs périmètres géographiques en cohérence avec ceux des régions administratives. C'est une demande du CNIEL, en lien avec notre positionnement d'interlocuteurs des Pouvoirs Publics régionaux.

Ainsi, nous devons finaliser l'adoption de notre périmètre : Auvergne Rhône-Alpes + Provence Alpes Côte d'Azur. Dans ce cadre, nous préparons le transfert du département de la Saône et Loire vers le CRIEL qui couvrira la Bourgogne Franche-Comté, le CIL Grand-Est, dont le nom pourra évoluer.

⇒ Attention, cette modification de secteur ne vaut que pour la filière « lait de vache ». En effet, le secteur géographique de notre « CRIEL caprin » n'évolue pas.

Pour ce département, ce transfert aura deux incidences :

- Arrêt des cotisations volontaires du CRIEL AMC
- Gestion des dossiers « Germes-Cellules » par le CIL Grand-Est

⇒ **La date cible du transfert est prévue au 1^{er} avril 2021**

Les cotisations volontaires (CV)

Les CV du CRIEL AMC suivantes ne seront plus dues à partir du 1^{er} avril 2021 :

- Fonctionnement Lait de vache
 - . part « producteurs » : 0.0165€/1 000 litres
 - . part « transformateurs » : 0.0165€/1 000 litres
- Communication
 - . part « producteurs » : 0,092 €/1 000 litres

Le mois de mars sera donc le dernier mois où elles devront être présentes sur les factures de lait des producteurs. Notre dernier appel de cotisations se fera fin mars pour le 1^{er} trimestre 2021.

Gestion de l'accord « Germes-Cellules »

Les producteurs seront rattachés au CIL Grand-Est à partir du 1^{er} avril. La consultation de leur dossier sur la base « Germes Cellules » ne sera pas affectée et le transfert des dossiers vers le CIL Grand Est sera fait avant le 7 avril. A partir de cette date, les courriers seront envoyés et signés par le CIL Grand Est.

La gestion des recours est transférée au CIL Grand Est à partir de la commission du mois d'avril.

CONTACTS :

- ⇒ Dossier Germes Cellules Alpes Massif Central : crielse.qhn@crielse.fr
- ⇒ Dossier Germes Cellules CIL Grand Est : secretariat@cil-grandest.fr
- ⇒ Contact CRIEL AMC : contact@crielamc.fr
- ⇒ Contact CIL GRAND EST : cil.grandest1@gmail.com